

Règlement intérieur de la Sortie

Article 1er

Les Vieux Culbuteurs de Mottes se déroulent sur routes ouvertes, tous les véhicules participants doivent donc respecter le Code de la Route en vigueur (Attestation d'Assurance à jour, contrôle technique...).

Article 2

Le Participant – conducteur doit lui-même être en adéquation avec le Code de la Route. Il respectera donc la signalisation, les limitations et le taux d'alcoolémie. Il devra aussi être en possession du Permis de conduire à jour et valide pour conduire son véhicule. Chaque conducteur est responsable du véhicule qu'il conduit et des personnes qu'il véhicule.

Article 3

Votre dossier d'inscription doit être entièrement rempli. Aucune inscription ne sera prise par téléphone, ni par E.mail. Le règlement de la Sortie devra être joint avec le dossier d'inscription (sans, l'inscription ne sera pas validée).

Article 4

Pas de remboursement possible après la date limite fixée au 1er Mai 2026, sauf cas de force majeure jugé par les organisateurs (le temps n'est pas un cas majeur).

Article 5

LE JOUR DU RALLYE, je m'engage à retirer mon dossier de participation entre 7h45 à 8h45. De respecter mon inscription (nombre de participant, véhicule inscrit...). Si l'organisation se rend compte d'un abus et d'un non-respect à l'inscription, elle s'autorise à l'annuler sans remboursement.

Article 7

ASSISTANCE, les Vieux Culbuteurs de Mottes dispose d'une assistance pour dépanner votre véhicule. Votre véhicule sera monté sur plateau si la durée d'intervention de réparation dépasse le temps de remplacement d'une roue de secours. La réparation pourra se faire aux pauses. Aucun véhicule ne sera ramené à domicile pendant le Rallye. Il pourra se faire ensuite au bon vouloir du dépanneur.

Article 8

Les numéros d'urgence seront les suivants :

- Organisateurs ➔ Jean-Luc : 06.27.36.81.90 – François 06.09.39.28.52 – Philippe 06.07.48.51.21
- Coordinateur sécurité et assistance ➔ Jean- François 06.08.83.07.12
- Secours ➔ 112

Article 9

Mentions légales du RGPD : le formulaire d'inscription permet de vous inscrire à notre manifestation. La base légale est l'article 6.1 du RGPD (consentement). Les destinataires des données sont les organisateurs de la manifestation, membres des Déroutés des 3 Provinces. La durée du traitement des données est jusqu'au retrait du consentement qui peut être retiré à tout moment. Vous disposez du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données. Le responsable du traitement est l'association Les Déroutés des 3 Provinces. Les données sont utilisées exclusivement pour l'organisation et ne sont en aucun cas cédées ni transmises à des tiers.

Du fait de sa signature sur le bulletin d'inscription, le participant assume avoir pris note du règlement énoncé et s'engage à le respecter. Sans cette signature, l'inscription ne sera pas validée.